

# **Commune de Saint-Désert**

## **Compte rendu du conseil municipal du 26 Novembre 2018**

Secrétaire élu : Richard DRILLIEN

Étaient présents : Mesdames, Messieurs : Jean BEAUVICHE, Gilbert BENAS, Frédéric BOURNE, Daniel CHRISTEL, Odile DALIA, Richard DRILLIEN, Éric DAVANTURE, Marie-Edith GROISON, Elisabeth LE-GERMAIN, Julie PELLETIER, Sylvie WATTEBLED

Étaient représentés : Nicole LEFEUVRE par Jean BEAUVICHE, Blaise NOIREAU par Elisabeth LE-GERMAIN

Absente excusée : Aude NOËL

Lecture du compte rendu du Conseil municipal du 17 Septembre 2018 : adopté à l'unanimité.

### **1. Création d'un poste de technicien à temps complet**

Suite à la réussite d'un concours d'un agent actuellement adjoint technique, le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi de technicien permanent à temps complet à compter du 27 novembre 2018.

Adoption à l'unanimité

### **2. Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet**

Suite à la création d'un poste de technicien à temps complet, le Maire propose à l'assemblée de supprimer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 27 Novembre 2018

Adoption à l'unanimité

### **3. Le Grand Chalon – Transfert de la compétence GEMAPI**

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 18 octobre 2018 afin d'adopter le rapport d'évaluation des charges transférées liées à la prise de compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) au 1<sup>er</sup> janvier 2018 par le Grand Chalon.

La CLECT a approuvé à l'unanimité la méthode d'évaluation des charges transférées liées à la prise de compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMAPI) et le rapport d'évaluation.

Approbation du rapport de la CLECT en date du 18 Octobre 2018 :

Adoption à l'unanimité

### **4. ONF : destination des coupes 2018 – parcelle n°26**

Par délibération n°7 du 29 janvier 2015, il avait été convenu de vendre la totalité des produits de la parcelle n°26 de la forêt communale située En Bragny par les soins de l'ONF, les besoins pour les affouages étant atteints à l'époque.

Or les besoins pour les affouages n'étant pas satisfaits cette année, Monsieur le Maire propose de modifier la délibération n°7 du 29 janvier 2015 afin de délivrer en 2018 des houppiers de la coupe réglée n°26 de la forêt communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, considérant la demande actuelle en matière d'affouage, demande la modification de la délibération n°7 du 29 janvier 2015, sollicite la délivrance en 2018 des houppiers de la coupe réglée n° 26 de la forêt communale, décide une nouvelle destination concernant les houppiers de la coupe réglée n°26 de la forêt communale inscrite initialement à l'état d'assiette de l'exercice 2015 et des houppiers de cette coupe à la commune pour les besoins de l'affouage .

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 garants dont les noms et prénoms suivent :

- 1er garant : M. BENAS Gilbert
- 2ème garant : M. BOURNE Frédéric
- 3ème garant : M. GAILLARD Roland

Adoption à l'unanimité

**5. Désignation d'un représentant à l'association MédiaCave en remplacement de Madame LE GERMAIN Elisabeth**

Candidature de Madame DALIA Odile

Adoption à l'unanimité

**6. Révision de l'indemnité de conseil versée au receveur municipal**

Compte tenu de la baisse des dotations versées par l'Etat, le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas verser pour l'année 2018 l'indemnité de conseil à Madame Murielle ANDREUX, Receveur municipal à la Trésorerie de Buxy/Saint-Gengoux-le-National.

Adoption à l'unanimité

**7. Ecole de Saint-Désert. Demande de subvention sortie piscine**

Par courrier du 01<sup>er</sup> octobre 2018, Madame la Directrice et les enseignantes de l'École de Saint-Désert demandent que la commune prenne en charge les frais de transport à la piscine de Chalon-sur-Saône, indépendamment des crédits attribués au titre du fonctionnement.

Pour l'année 2018, il est prévu 8 séances à la piscine pour un coût global de 680,00 € (soit 85,00 € par séance).

Adoption à l'unanimité

**8. Comptabilité : Admission en non-valeur d'un titre de recettes 2017**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Madame Murielle ANDREUX, comptable du Trésor Public, n'a pu recouvrer le titre 295 de l'année 2017 relatif à un droit de place de la société Originale Pizza, au motif à la cessation d'activité. La somme restant à recouvrer sur ce titre est de 20,00 €. Le comptable public demande, en conséquence, d'admettre ce titre en non-valeur.

Adoption à l'unanimité

**9. Modification Tarification Sortie Centre de Loisirs Année 2019**

Madame Elisabeth LÊ-GERMAIN, Première Adjointe au Maire en charge du centre de loisirs, propose au Conseil Municipal, de modifier les tarifs des sorties du centre de loisirs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 compte tenu de l'augmentation du coût du transport.

Madame la Première Adjointe propose de fixer les tarifs suivant pour le centre de loisirs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 août 2019 en application de la convention d'objectifs et de financement de la CAF.

1 <sup>er</sup> enfant	Tranches de quotient familial en euros						
	0 à 500	501 à 600	601 à 655	656 à 720	721 à 810	811 à 1000	PLUS DE 1001
Sortie journée	6,35 €	7,62 €	9,14 €	10,97 €	13,17 €	15,80 €	15,90 €
Sortie 1/2 journée	4,40 €	5,28 €	6,34 €	7,60 €	9,12 €	10,95 €	11,00 €

2 <sup>ème</sup> enfant	Tranches de quotient familial en euros						
	0 à 500	501 à 600	601 à 655	656 à 720	721 à 810	811 à 1000	PLUS DE 1001
Sortie journée	5,72 €	6,86 €	8,23 €	9,88 €	11,85 €	14,22 €	14,31 €
Sortie 1/2 journée	3,96 €	4,75 €	5,70 €	6,84 €	8,21 €	9,85 €	9,90 €

	Tranches de quotient familial en euros						
A partir du 3 <sup>ème</sup> enfant	0 à 500	501 à 600	601 à 655	656 à 720	721 à 810	811 à 1000	PLUS DE 1001
Sortie journée	5,08 €	6,10 €	7,32 €	8,78 €	10,53 €	12,64 €	12,72 €
Sortie 1/2 journée	3,52 €	4,22 €	5,07 €	6,08 €	7,30 €	8,76 €	8,80 €

### Adoption à l'unanimité

#### 10. Création d'une commission de gestion des eaux de ruissellement et de prévention des inondations

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer une commission de gestion des eaux de ruissellement et de prévention des inondations et de désigner les membres du conseil qui la composeront : Daniel CHRISTEL, Marie-Edith GROISON, Eric DAVANTURE, Aude NOËL, Gilbert BENAS, Odile DALIA, Julie PELLETIER et Sylvie WATTEBLED.

### Adoption à l'unanimité

### QUESTIONS DIVERSES

- Le point sur les projets de voirie Rue de la Messe et Ruelle des Cloutiers  
Les travaux Rue de la Messe débiteront au printemps 2019. La Ruelle des Cloutiers sera terminée d'ici la fin de l'année 2018.
- Abri-bus :
  - o Rue des 4 chemins : une remise en conformité pour personnes à mobilité réduite aura lieu début décembre 2018,
  - o Place du Carrouge : une étude de faisabilité est en cours pour déplacer l'abri à hauteur des ateliers municipaux
- Travaux communaux et devis en cours pour la gestion des eaux de ruissellement
  - o Les employés municipaux ont précédé à l'ouverture du mur situé Rue de Pépins afin de favoriser l'écoulement des eaux Rue des Anciennes Halles,
  - o La commune a pris contact avec le diocèse pour acquérir le terrain situé sur l'ancienne pêcherie,
  - o Des devis sont en cours pour chiffrer le coût d'aménagement de bassins de rétention.
- Dépôt d'une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle sécheresse  
Un dossier a été déposé en Préfecture. En parallèle, un recensement des habitations touchées sur la commune va être effectué pour une étude globale au niveau du Grand Chalon.
- Vacance d'un logement communal  
Un logement communal T3 sera disponible à compter du 14 décembre 2018
- Diagnostic énergétique des bâtiments communaux  
Via le Grand Chalon, la commune va effectuer un diagnostic énergétique des bâtiments communaux
- Ecole de Saint-Désert : projet ENIR (Ecoles numériques innovantes et ruralité)  
La commune a validé un devis pour l'équipement numérique des écoles pour un montant de 9 200,00 € TTC.  
Ce devis comprend 2 ordinateurs portables, 2 visualisateurs, 20 Ipads et un abonnement ENT.  
Ce projet est subventionné à 50 %
- Travaux dans les bois communaux  
Un reprofilage des fossés et la réfection du chemin dans les bois de Bragny a eu lieu pour un montant de 1 944,80 €.

**Séance levée à 21H15**